



AVIS DE COURSE



Les Virées du Dimanche 2024

Les virées du dimanche se veulent des régates d'introduction à la course et sont simplifiées afin de laisser les nouveaux se familiariser à la régata. Le maintien d'une distance sécuritaire entre les bateaux et de la courtoisie seront très appréciés.

Règles :

Les régates seront régies par les « Instructions de courses en vigueur du CVDM », telles que modifiées par cet avis de course.

Éligibilité :

Tout voilier participant doit avoir un handicap PHRF de l'ARVSL valide; si vous n'avez pas d'handicap communiquer avec l'handicapeur du Club (handicapeur@lecvdm.ca) qui pourra vous assigner un handicap.

Le formulaire d'inscription pour les régates du club doit être rempli; il se trouve dans la section « Régates » du site web du club. Aussi disponible dans le babillard du club, espace « régata. Au moins un membre de l'équipage doit être membre du CVDM.

Calendrier des courses :

Les dimanches : 2, 9, 16, 23, 30 juin, 7, 14, 21, 28 juillet, 4, 11 août
Soit un total possible de 11 courses.

Parcours et réunion des barreaux

Une réunion d'information pour les barreaux se tiendra à **10h15 à l'entrée des quais.**

Lors de cette réunion :

- Le choix du parcours de la journée sera fait, par les participants, parmi les parcours prédéfinis dans le document 'PARCOURS' disponible sur le site web et affiché sur le babillard.

Il n'y aura pas de bateau comité pour faire le départ ou l'arrivée, chaque participant doit prendre note de son temps au départ et à l'arrivée et l'envoyer à l'adresse regate@lecvdm.ca en indiquant le nom du bateau et le numéro de voile (si possible).

Les participants sont invités à se rencontrer dans le gazebo après la course pour comparer leurs temps et expériences.

Aire de départ :

L'aire de départ sera définie par le choix du parcours. **Le départ aura lieu entre une bouée blanche et une bouée orange.**

Marques :

Les bouées du club et les aides à la navigation sont utilisées comme marques pour les parcours.

Heure de départ :

La ligne de départ doit être prise entre **11h05 et 11h15**. Les participants peuvent coordonner la séquence de départ de façon ad hoc sur l'eau en communiquant sur leur VHF canal 69.

Si un voilier franchit la ligne de départ après l'heure du départ, le temps utilisé pour calculer son temps de course sera néanmoins l'heure du départ officiel plus 10 minutes.

(ex : franchit la ligne après 11 h 15, lors d'un départ effectué à 11h05, son temps de départ utilisé sera néanmoins 11h15)

L'utilisation du moteur est permise jusqu'à une (1) minute avant le départ.

Temps limite :

Si aucun bateau n'a pu contourner la première bouée du parcours 45 min après le départ, la course est annulée.

Si aucun voilier n'a pu compléter le parcours dans le temps limite décrit au tableau suivant, la course sera annulée.

<i>Parcours</i>	<i>Temps limite</i>
A – B - C -D – F – H- I - J	3 heures après le départ
E – G - K	4 heures après le départ

Un bateau qui abandonne doit le signaler aussitôt que possible via VHF canal 69.

Classement :

Deux classements seront établis avec les handicaps PHRF, soit une flotte voile blanche et une flotte avec spinnaker.

Pour les fins du classement, le système à points maxima sera utilisé, avec un nombre de points égal au nombre de bateaux battus plus un et en tenant compte des modifications suivantes :

- Pour les résultats DNC, DNS, DSQ, RAF, OCS, ZPG, le score sera 0.
- Pour DNF, le score sera égal au pointage du dernier bateau finissant moins 1.

Pour les « Virées du Dimanche », les moins bons pointages seront retirés après chaque bloc de quatre (4) courses. Exemple : 3 sur 4, 6 sur 8, 9 sur 12, etc. des meilleurs résultats seront comptabilisés.

Prix :

À la fin de la saison, des prix seront attribués aux concurrents terminant en 1^{re}, 2^e et 3^e places pour la flotte blanche, et en 1^{re}, 2^e et 3^e places en flotte spinnaker.

Si trois voiliers sont éligibles, deux prix seront remis (1^{re} et 2^e). Si deux voiliers sont éligibles, un prix sera remis (1^{re}). Aucun prix ne sera remis s'il y a seulement un seul voilier éligible dans la flotte.

Pour être éligible à un prix les voiliers doivent avoir participé à aux moins 50% des régates courues.

Assurance :

Les participants sont responsables de s'assurer adéquatement pour couvrir les dommages à un tiers durant l'événement. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

Décharge de responsabilité :

Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.